

soustraire sérieusement à cette vérité. Notre route est marquée ; si nous nous pardons, c'est notre faute.

Maintenant, penser à un acte auquel on se sent enclin, c'est comprendre que l'on peut s'en abstenir ; n'est-ce pas alors sentir son libre-arbitre ? Se rendre compte des *motifs* et des *conséquences probables* de cet acte, c'est y chercher les caractères du *bien* et du *mal*, n'est-ce pas encore reconnaître que cet acte peut nous faire encourir une *responsabilité* ?

Ceci tombe sous les sens.

La détonnation d'une arme à feu, près de mon oreille, sans en avoir été averti, m'arrachera une exclamation involontaire, excitera en moi un mouvement instinctif, sans me donner le temps de faire précéder cette exclamation ou ce mouvement d'un éclair de réflexion. Mais les choses ne se passent pas ainsi chez l'ivrogne à la vue du vin : ici, le souvenir d'une impression qui flatte ses sens, réveille le désir de les satisfaire de nouveau ; la nature proprement dite, c'est-à-dire, l'élément physique concourt à l'opération : les glandes parotides, sous maxillaires et sublinguales entrent en activité par sympathie, et voilà que la passion ou ce sentiment profond et énergique d'attrait s'empare de son âme : et sa volonté, cette souveraine de son âme, depuis longtemps éclairée par les enseignemens de la morale, subjuguée par l'appât du plaisir, s'écarte *sciemment* du sentier du devoir ; elle se *détermine* et fait son *choix* ; elle méprise les *conséquences probables* qui peuvent naître de son acte et va *volontairement* jeter le trouble et le désordre dans un *temple* où elle devrait elle-même présider au bon ordre. Et notre homme tout en cédant à sa passion se sent accusé par son libre-arbitre.

Puisqu'il y a *vice* dans la cause, et *vice* dans les effets, comment donc échapper à l'action des lois répressives ?

Assez, sur le libre-arbitre.

---